

Gestion de l'eau potable

La commune gère le service public de l'eau au moyen d'une **régie directe** car elle assume directement, avec ses moyens, la gestion des services de l'eau. Dans cette gestion figure, entre autres, le traitement de l'eau de la source des Cruzières par filtrage UV et par versement de chlore ponctuellement.

La tarification de l'eau potable se fait sur la base de la délibération prise en conseil municipal du 10 décembre 2019 (voir document).

Les dernières analyses de l'eau opérées par l'ARS Occitanie sont accessibles à partir de la page de recherche suivante :

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=76>